

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0637^e** séance
tenue le **11 avril 2022**, à 14 heures
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaury
et par visioconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Michel Pecho ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M. Carl-Ardy Dubois, Mme Sylvie Dubois, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fishler, Mme France Houle, M. Michel Janosz, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : M. Michel Carrier ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Jean Barbeau, M. Francis Beaudry, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Jacques Bélaïr, Mme Chantal Bémour, M. Gérard Boismenu, Mme Marie-Claude Boivin, Mme Isabelle Brault, Mme Nathalie Bureau, Mme Juliette De Maeyer, M. Maximilien Debia, M. Denis deBlois, M. David Décary-Héту, M. Arnaud Duhoux, Mme Caroline Faucher, M. Jean-Sébastien Fallu, M. Jean-Yves Frappier, M. Gilles Gauthier, M. Jonathan Goldman, Mme Julie Gosselin, M. Jean-Philippe Gratton, M. Yan Kestens, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jean Leclair, M. Roger Lippé, Mme Marie Lordkipanidzé, M. Mathieu Lussier, M. Alain Moreau, M. Michel Morin, M. Christian Nadeau, Mme Josette Noël, M. Martin Papillon, Mme Danielle Pinard, M. Alexandre Prat, M. Sylvain Quessy, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Samir Saul, M. Gilles Soulez, M. Jacques Thibodeau, Mme Marie-Pierre Sylvestre, Mme Isabelle Thomas, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Bilkis Vissandjée ; les représentants du personnel enseignant : Mme Caroline Daigle, M. Pierre-David Desjardins, M. Kenneth George, Mme Françoise Guay, Mme Saleha Hedaraly, M. Frédéric Kantorowski, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme Liliette Michel, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, M. Hadrien Chénier-Marais, Mme Kétura Daméus, M. Alexis Ferland, Mme Alexandra Gariépy, Mme Marie-Hélène Rivest, M. Alecsandre Sauvé-Lacoursière ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme Lynne Thuot ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust, Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Fillion, M. Charles Gaudreau ; les invités : M. Matthew Nowakowski, M. Philippe Prud'homme.

ABSENTS : le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Gilles Savard ; les représentants du corps professoral : M. François Champagne, M. Yvan Dumais, Mme Pierrette Gaudreau, M. Ian Thomas MacDonald, Mme Amélie Maugère, M. Michel Max Raynaud, M. Julien Riel-Salvatore ; un représentant du personnel enseignant : M. Philippe Lévesque-Groleau ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Steven Dufour ; une représentante des étudiants : Mme Catherine Dionne ; un représentant du personnel : M. Yannick Tremblay.

EXCUSÉS les représentants du corps professoral : M. Jocelyn Dubuc, Mme Audrey Laplante, Mme Solange Lefebvre, M. Francisco A. Loiola, Mme Anne Marchand, M. Jean-François Masson, Mme Monique Pagé, M. Mario Talajic ; un représentant du personnel enseignant : M. Paolo Spataro ; une représentante du personnel : Mme France Lebel ; un observateur : M. Jean-Paul Loyer.

| | |
|---------------------------------------|---------------------------|
| <u>PRÉSIDENT</u> : | M. Daniel Jutras, recteur |
| <u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> : | Mme Claire Durand |
| <u>SECRÉTAIRE</u> : | M. Alexandre Chabot |
| <u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> : | Mme Anne Mc Manus |

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Aucune

Fins de mandat

Aucune

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine

Dr Sidney Altman, professeur invité au Département de biochimie et médecine moléculaire de la Faculté de médecine et professeur à l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM), décédé le 5 avril 2022.

Faculté des arts et des sciences

M. Jiří Patera, professeur au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences et chercheur au Centre de recherches mathématiques (CRM), décédé le 3 janvier 2022.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0637-1

ORDRE DU JOUR

2022-A0021-0637^e-686

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2022-A0021-0637^e-686.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0636^e séance tenue le 14 mars 2022
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. COVID-19 : information et discussion
8. Budget de fonctionnement 2022-2023
 - Rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire
9. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2022-2022
 - Recommandation du Comité de l'ordre du jour

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Prochaine séance : Le 16 mai 2022, à 14 heures
11. Clôture de la séance

AU-0637-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0636^e SÉANCE TENUE LE 14 MARS 2022**

L'ajout de Mme Nicole Trudeau dans la liste des présences est notée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0636^e séance tenue le 14 mars 2022, tel que présenté.

AU-0637-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général invite la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études à faire le suivi de questions relatives à la 0636^e séance.

Relativement à une question présentée par Mme Lebel au sujet des bourses d'été du CRSNG, Mme Béliveau précise que c'était une demande du CRSNG de considérer ces bourses comme salaire plutôt que comme bourse, demande à laquelle l'Université avait donné suite. Cependant, le CRSNG a depuis reculé et ne demande plus que les bourses d'été soient considérées comme un salaire, donc l'Université a fait de même et va les traiter comme des bourses, comme elle le faisait auparavant.

En ce qui concerne la question de M. George sur les justifications d'absence des étudiants en cas de décès d'un proche, Mme Béliveau rappelle qu'il s'agissait d'ajouter une note sur le formulaire d'absence à une évaluation que les étudiants doivent remplir lorsqu'ils doivent manquer une évaluation, indiquant qu'en cas de décès d'un proche, les documents requis pourront être demandés ultérieurement, ceci afin de ne pas ajouter au stress vécu par ces étudiants. Cela a été fait avant la dernière séance de l'Assemblée universitaire, mais comme elle n'avait pas la réponse à ce moment, elle n'était pas en mesure de répondre à la question.

AU-0637-4 **CORRESPONDANCE** 2022-A0021-0637^e-687

Les membres ont reçu une lettre de Jean-Philippe Gratton, directeur du Département de pharmacologie et physiologie, relativement au désinvestissement des énergies fossiles via le Fonds de dotation et le Régime de retraite de l'Université de Montréal.

AU-0637-5 PÉRIODE D'INFORMATION

AU-0637-5.1 RAPPORT DU RECTEUR

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

À partir du 28 mars, une occupation a eu lieu dans le hall d'honneur du pavillon Roger-Gaudry, par une trentaine d'étudiants qui avaient des préoccupations liées à l'investissement responsable. L'occupation a été levée de manière pacifique le 2 avril. L'Université s'est assurée de maintenir les canaux de communication ouverts avec les étudiants qui étaient sur les lieux et tout a été mis en place pour assurer la santé et la sécurité des étudiants et la sécurité des lieux. L'UdeM continue de travailler sur les actions qui répondent à la crise climatique, soit : un plan de développement durable, incluant des cibles, est en préparation et devrait être communiqué au printemps ; et d'autre part, un ensemble de mesures liées aux investissements responsables, qui sont mentionnées dans sa réponse à la lettre déposée en correspondance, qui vont de l'établissement d'une cible carbone, à l'usage de facteurs ESG dans les investissements, à l'actionnariat actif ainsi qu'à la réflexion sur le désinvestissement des énergies fossiles du Fonds de dotation de l'UdeM.

Il souligne le dépôt cette semaine, par la ministre du MES, du projet de loi 32 qui touche la liberté académique dans le milieu universitaire. L'Université a déjà fait valoir devant la Commission Cloutier sa position qu'il n'est ni nécessaire ni opportun d'adopter un texte législatif par lequel le gouvernement détermine pour les universités le contenu de la liberté académique et les moyens par lesquels elle doit être protégée. Cette réponse de la direction de l'UdeM au dépôt du projet de loi 32 a été communiquée aux médias. Il ajoute que la direction de l'Université est d'avis que l'intervention législative pour imposer une uniformité de traitement pour ce qui est de la gestion de la liberté académique, un sujet qui est au cœur de la vie académique de chaque université, constitue un mauvais précédent. On constate que l'article 6 du projet de loi permet au ministre de l'Enseignement supérieur d'obliger les universités à insérer dans leur politique touchant la liberté académique les sujets qu'elles jugent opportuns pour protéger la liberté académique. À son avis, il s'agit d'une disposition qui est très préoccupante, un avis qui est partagé par l'ensemble des chefs d'établissements universitaires au Québec.

En suivi des principes adoptés par l'Université pour le soutien à la liberté d'expression en milieu universitaire, les mesures recommandées par la mission du recteur sur la liberté d'expression en contexte universitaire à cet égard sont en élaboration, dont la transformation du Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH) qui devient le Bureau du respect de la personne - Prévention et lutte contre le harcèlement, la discrimination, le racisme et les violences à caractère sexuel pour intégrer les enjeux de discrimination à son mandat.

Sur ce même sujet, il souligne la tenue d'un panel intitulé « Liberté académique sous surveillance » organisé par le vice-rectorat aux partenariats communautaires et internationaux et le CÉRIUM, le 21 avril prochain, qui réunira trois invités, incluant le recteur.

Le recteur revient ensuite sur le budget du Québec déposé récemment, pour lequel on a annoncé l'accroissement majeur des ressources au soutien de l'enseignement supérieur. Il note que l'essentiel de ce réinvestissement touche l'aide financière aux études, à laquelle s'ajoutent les bourses *Perspectives* qui sont des bourses incitatives dans des disciplines ciblées par le gouvernement. Pour le reste, les mesures budgétaires ont un impact positif, mais assez faible sur les finances de l'Université. Il mentionne deux bonnes nouvelles : l'octroi d'un budget de 100 M\$ pour la Faculté de médecine vétérinaire, pour son projet d'expansion du pavillon de médecine vétérinaire et de son animalerie ainsi que son projet de coopération avec l'UQAR ; et d'autre part, une somme de 1,5 M\$ pour le financement du Centre de recherches mathématiques. Il note que le budget n'offre pas aux universités un accroissement significatif de leur fonds de fonctionnement. Les universités s'inquiètent de la tendance du gouvernement à privilégier les enveloppes ciblées assorties d'objectifs sur lesquels les universités doivent rendre compte.

Il évoque ensuite le budget fédéral 2022-2023, présenté le 7 avril, qui comporte les initiatives suivantes pour l'enseignement supérieur et la recherche : des investissements de 159 M\$, à

compter de 2022-2023, pour aider les universités à atténuer les risques pour la sécurité de la recherche et l'ajout de 12 à 25 nouvelles chaires de recherche avec un investissement de 38 M\$ sur 4 ans, ce qui est peu en regard des besoins exprimés par les universités canadiennes qui avaient demandé un nombre beaucoup plus significatif de nouvelles chaires de recherche pour assurer la rétention des talents au Canada.

En ce qui concerne la guerre en Ukraine, l'Université continue de soutenir les membres de la communauté universitaire qui sont issus de l'Ukraine et de la Russie, qui sont victimes aussi de la situation tragique en Ukraine, en offrant du soutien psychologique et financier. L'Université a créé un Fonds d'aide aux communautés universitaires en situation de crise humanitaire afin de se donner les moyens de soutenir les étudiants et étudiantes, les enseignants et enseignantes ainsi que les chercheurs et chercheuses dont le pays d'origine fait face à un conflit ou à une catastrophe naturelle. Une communication a été diffusée à la communauté universitaire à ce sujet, le 29 mars dernier, qui a permis de recueillir à ce jour 29 000 \$. Des initiatives sont entreprises dans différentes unités, notamment en science politique qui s'apprête à accueillir, dans le cadre d'un échange, 10 étudiants de l'Université de Kharkiv. Par ailleurs, l'Université a commandité la conférence du CORIM, prononcée par la ministre des Affaires étrangères du Canada, Mélanie Joly, portant sur la réponse du Canada à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il s'agissait d'une occasion de favoriser les interactions entre la ministre et les experts de l'UdeM, notamment les experts du CÉRIUM qui ont été invités à l'événement et qui ont pu échanger avec la ministre et les gens d'Affaires mondiales Canada.

Le 28 avril prochain, le recteur prononcera une allocution au CORIM intitulée « Quel rôle pour les universités dans un monde en transformation ? », qui abordera la nécessité de penser la mission des universités dans une perspective humaniste plutôt que dans une perspective de réponse immédiate aux crises, en soulignant l'importance de maintenir un équilibre entre les deux.

Du 16 au 18 mars, le recteur a assisté, avec le vice-recteur Michael Pecho et la vice-rectrice Valérie Amiraux, à la 3^e conférence internationale sur la Francophonie économique, organisée par l'Observatoire de la Francophonie économique, situé à l'UdeM, qui s'est tenue à l'Université Cheikh Ante Diop de Dakar. Cette conférence, à laquelle ont participé un grand nombre de participants provenant de plus de 20 pays, principalement d'Afrique, a permis de rencontrer plusieurs représentants et recteurs d'universités avec lesquels on souhaite, entre autres, consolider des partenariats et renforcer le réseau des diplômés.

L'UdeM a lancé récemment *Les sages*, un programme dont la première cohorte est formée de Joséphine Bacon, Nathalie Bondil et Kim Thúy. Plus d'informations sont disponibles sur le site Web de l'UdeM.

Le recteur mentionne ensuite plusieurs activités tenues récemment ou à venir : la 4^e finale du concours *Délie ta langue* s'est déroulée le 28 mars dernier. À cette occasion, le ministre responsable de la Langue française, M. Jolin-Barrette, a annoncé l'octroi d'une subvention de 450 000 \$ sur trois ans pour la poursuite de ce concours et pour inviter l'ensemble des universités québécoises à y participer. Le 6^e colloque sur la réussite étudiante se tiendra le 4 mai. Le 3 mai se tiendra le premier colloque de planification stratégique qui portera sur le sens à accorder à l'influence dans le monde universitaire et sur les projets du plan stratégique. Enfin, un nouveau programme intitulé « En route vers la mobilité inclusive » sera lancé par la Direction des affaires internationales ; l'objectif de ce programme est de rendre accessible les séjours à l'étranger aux membres de populations cibles, soit les étudiants et étudiantes des Premiers Peuples, les étudiants et étudiantes en situation de handicap ou de précarité financière.

Il souligne que la 34^e campagne Centraide de l'UdeM a permis d'amasser 273 000 \$.

Le recteur termine son rapport en mentionnant la remise du prix Camille-Laurin à Guy Rocher, professeur émérite, ainsi que la distinction attribuée au Bureau de valorisation de la langue française et de la Francophonie dans le cadre du Gala des Mérites du français ; et enfin, les 40 bourses remises à des étudiants et étudiantes dans le cadre du concours de bourses d'engagement des Services de la vie étudiante.

AU-0637-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Mme Béliveau souligne que les représentants de la FAÉCUM participent aujourd'hui, pour la plupart, à leur dernière assemblée universitaire ; elle les remercie pour leur contribution aux travaux de l'Assemblée au cours de l'année écoulée.

Mme Daoust partage quelques résultats de la consultation menée par l'ACPUM auprès de ses membres, l'hiver dernier, sur le télétravail et le travail en mode hybride, à laquelle 53 % des membres ont répondu : 62 % disent effectuer plus ou beaucoup de travail ; plusieurs qualifient les outils et le matériel d'inadéquats ; 27 % disent avoir une santé mentale moins bonne ou nettement détériorée ; en ce qui a trait à la rétention des employés, 44 % songent soit à quitter l'UdeM, soit à changer d'unité ou à prendre une retraite prématurée.

AU-0637-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Saint-Aubin évoque l'arrivée à Montréal d'étudiants ukrainiens ayant réussi à quitter l'Ukraine et qui souhaiteraient intégrer la vie universitaire, peut-être à l'UdeM. Il demande quel type d'aide le Département de science politique s'appête à accorder à des étudiants ukrainiens.

Mme Amiraux rappelle que l'on peut adresser à son vice-rectorat les questions à ce sujet ; celui-ci fait la relation avec les unités qui sont en mesure d'accueillir et les demandes. Une cellule de crise copilotée par le Service à la vie étudiante et le vice-rectorat a été mise en place. En ce qui concerne le Département de science politique, elle explique qu'il s'agit d'une initiative de membres de ce département qui ont été en lien avec l'Université de Kharkiv en Ukraine, dans le cadre d'une collaboration interuniversitaire pour un programme d'échange ; une liste de noms d'étudiants a été recommandée par l'administration de cette université. Le Département de science politique a financé le voyage de ses étudiants et s'occupe de leur accueil. D'autres demandes sont présentées dans d'autres disciplines. Le vice-rectorat identifie les unités et s'assure qu'elles puissent les accueillir, les encadrer académiquement et que le tout soit viable financièrement, notamment au moyen de soutiens proposés par le gouvernement fédéral.

M. Fallu présente une question au recteur, à la vice-rectrice Amiraux et au vice-recteur Courchesne en lien avec une déclaration émanant des communications de l'UdeM au sujet de « l'affaire Carley », du nom d'un professeur de l'UdeM, spécialiste de la Russie, évoquée dans les médias. Selon lui, deux principes fondamentaux sont ébranlés dans cette affaire, soit le principe de la liberté universitaire et le principe de la reconnaissance du travail des professeurs dans leurs fonctions. Au sujet de la liberté universitaire, l'Université a supprimé le nom de M. Carley de la liste des experts du CÉRIUM. À son avis, si la direction de l'UdeM est sérieuse au sujet de son énoncé de principe sur la liberté universitaire, pourquoi ne profite-t-elle pas de l'occasion pour promouvoir la liberté universitaire et rappeler comment elle s'exerce par le débat et le dialogue et en permettant aux personnes en désaccord avec ce collègue de promouvoir des arguments pour le réfuter ? Au sujet du travail de rayonnement de la reconnaissance du travail des professeurs, il renvoie à une déclaration des communications de l'UdeM qui évoque que M. Carley s'exprime sur la Russie sur Twitter à titre personnel et non pas dans l'exercice de ses fonctions de professeur. Il rappelle que l'UdeM a signé la Déclaration de San Francisco qui avance que l'évaluation des CV doit se faire en reconnaissant les tâches et les parcours moins typiques comme les interventions sur les réseaux sociaux, particulièrement lorsque c'est en lien avec l'expertise de la personne. Il soumet que l'on célèbre dans *UdeMNouvelles* le travail des collègues qui œuvrent sur les réseaux sociaux lorsqu'on est d'accord avec eux, mais qu'on les censure lorsque leur discours dérange. Il demande ce qui détermine cette incohérence.

Le recteur indique d'abord qu'il ne commentera pas le cas particulier de M. Carley et souligne qu'il ne relève pas de l'Assemblée universitaire de discuter de la situation d'un professeur de l'Université. En réponse à la deuxième question, il considère essentiel de faire une distinction entre la liberté d'expression de chaque citoyen et la liberté académique en contexte universitaire. Le cas cité par M. Fallu est une zone grise, en ce sens qu'il s'agit de l'expression dans les médias sociaux d'une personne

qui ne s'identifie pas directement comme membre de la communauté universitaire, mais qui exprime un avis qui est proche de son expertise professionnelle. À la lumière des informations que la direction de l'Université avait, il a été considéré que l'on n'était pas dans un contexte de liberté académique. Deuxièmement, ce n'est pas le rôle de la direction de l'Université de condamner ou d'approuver les propos d'un professeur, le rôle de l'administration et des collègues est de réaffirmer l'engagement collectif de l'Université envers la libre discussion scientifique ; c'est ce qui a été fait dans des communications qui ont été envoyées aux médias en réponse aux dossiers particuliers. L'Université continue de se définir comme un espace de débats et de répliques, mais il n'appartient pas à l'administration de sanctionner et d'appuyer certaines expressions émises par les membres de la communauté universitaire. Par ailleurs, sur la liberté académique en lien avec la situation de l'Ukraine, plusieurs experts exprimant des opinions variées font leur travail avec la rigueur requise, et il est convaincu que l'Université fait son travail de disséminer la connaissance dans un espace de liberté.

Mme De Maeyer revient sur la question de l'investissement responsable en lien avec l'occupation étudiante, évoquée par le recteur, saluant le fait que le recteur ait souligné le leadership du mouvement étudiant dans ce débat. Elle salue également les engagements pris par l'Université à cette occasion, notamment les trois mesures suivantes : l'engagement à déposer d'ici le 1^{er} juin un ou des scénarios de désinvestissement total des énergies fossiles avant le 1^{er} novembre 2025, des engagements ayant trait à la transparence, incluant des indicateurs relatifs aux actions détenues par le Fonds de dotation et liés à l'investissement responsable, et un engagement à faire un rapport annuel à la communauté universitaire des progrès de l'Université dans l'atteinte de ses cibles et objectifs. Elle demande s'il sera fait rapport périodiquement sur ces engagements à l'Assemblée universitaire.

Le recteur indique qu'en ce qui concerne le scénario de désinvestissement total des énergies fossiles des actions détenues en bourse par l'UdeM dans son Fonds de dotation, il a espoir que l'on puisse déposer des scénarios en ce sens avant le 1^{er} juin au Comité exécutif de l'Université, en soulignant que cela relève du Comité exécutif de l'Université et non de la direction de l'Université et de l'Assemblée universitaire. Ceci dit, lorsque le Comité exécutif adoptera une politique de désinvestissement des énergies fossiles, il s'engage à en communiquer la teneur à l'Assemblée universitaire. Pour ce qui est du rapport annuel du Fonds de dotation, qui va inclure les indicateurs qui touchent notamment l'intensité carbone du Fonds de dotation et le ratio et la valeur, ces informations sont publiques et pourront être déposées à l'Assemblée universitaire. Pour ce qui est du rapport qu'il fera sur la progression de l'Université en matière de transition climatique, il s'agit de tenir la communauté informée des progrès de l'Université en matière d'investissements durables, mais aussi en matière d'actions liées à la transition climatique. Il sera fait rapport périodiquement à l'Assemblée universitaire sur ce sujet, bien que plusieurs mesures dans ce cadre relèvent plutôt de la juridiction du Conseil de l'Université ou du Comité exécutif.

Mme Royle évoque la motion de l'École d'orthophonie et d'audiologie, déposée à l'Assemblée l'automne dernier, qui demandait à la direction de l'Université de ne pas construire les nouveaux stationnements sur la montagne proposés dans son plan directeur et d'encourager le transport actif. Elle demande si l'Université allait revoir son plan directeur en ce sens et en cohérence avec son désir d'appliquer des principes de développement durable.

M. Filteau rappelle que le plan directeur des espaces comporte un engagement de réduction de 10 % des espaces de stationnement sur le campus de la montagne, soit une diminution de 400 places de stationnement. Les espaces de stationnement souterrains visent à remplacer ceux situés en surface et contribueront à réduire les îlots de chaleur. Il fait remarquer que le nombre de stationnements est peu élevé considérant le nombre de membres de la communauté universitaire. Des mesures seront prises pour favoriser le transport actif, notamment pour le vélo.

Mme Daoust demande à M. Courchesne où en sont les travaux sur la politique du télétravail.

M. Courchesne souligne d'abord que l'intégration du télétravail dans l'organisation du travail à l'UdeM est là pour rester, mais que la part du télétravail reste à être définie. La pandémie a retardé l'échéancier ; la décision est de poursuivre l'expérimentation en cours au trimestre d'automne afin de

permettre de produire une politique ou une directive durable de travail en mode hybride à la fin de l'année 2022 ou au début de 2023.

M. Arsenault fait part d'un problème de reconnaissance des diplômes de BTS de France par l'UdeM, qui pose problème pour l'admission à l'UdeM d'étudiants détenant ce diplôme.

Mme Béliveau dit ne pouvoir répondre sans avoir pris connaissance des dossiers, elle l'invite à lui transmettre les informations par courriel.

Mme Hedaraly demande à Mme Béliveau un suivi sur la question d'un service de répartition des locaux et des horaires à mettre en place pour 2023, évoqué à la séance de novembre dernier. Notamment, où en est la consultation, quelles parties prenantes seront consultées et comment prévoit-on aviser les parties concernées par ce service ?

Mme Béliveau rappelle qu'il s'agit du nouveau système de gestion des horaires et des locaux pour lequel on est à faire un exercice de simulation. Il a été demandé aux facultés d'entrer les données dans le système, ce qui est terminé. On est à faire la production des horaires simulés de l'hiver 2022 pour tester le tout ; vers la fin du mois de mai, ces données seront transmises dans les facultés pour validation et suivi et ajustements requis. Par la suite, des communications seront diffusées sur *UdeMNouvelles* et des rencontres seront prévues, notamment avec les facultés et syndicats concernés.

Sur ce même sujet, M. Desjardins demande comment les particularités locales seront traitées et comment les départements auront une marge de manœuvre pour faire certaines modifications.

Mme Béliveau indique que certains horaires préétablis ont été intégrés dans le système pour tenir compte des particularités. Les simulations permettront d'apporter les ajustements qui seront requis.

AU-0637-7 **COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION**

Le recteur dit n'avoir aucune nouvelle information à communiquer. Aucune question ni commentaire n'ont été présentés par les membres de l'Assemblée.

AU-0637-8 **BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022-2022** **- RAPPORT DU COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE** 2022-A0021-0637^e-689 à 692

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. Éric Filteau, présente le budget de fonctionnement 2022-2023 à l'aide d'une présentation électronique (document 2022-A0021-0637^e-689). Préalablement à la séance, les membres ont également reçu le budget provisoire 2022-2023 (document 2022-A0021-0637^e-689), les principales hypothèses budgétaires (document 2022-A0021-0637^e-691) et le sommaire de revenus et des dépenses (document 2022-A0021-0637^e-692). M. Filteau mentionne la présence de MM. Matthew Nowakowski, vice-recteur adjoint aux finances, et Philippe Prud'homme, directeur de la Direction du budget, de l'analyse et de la planification institutionnelle, qui pourront répondre à des questions, au besoin.

Le président du Comité du budget de l'Assemblée universitaire, M. Bouchard, informe que le Comité a reçu la présentation du budget le 6 avril dernier et a soulevé des questions sur plusieurs aspects. Concernant la baisse des inscriptions, il a été évoqué que le retard observé dans les cégeps pouvait expliquer une baisse à court terme ; cependant, le MES prévoit une hausse assez soutenue au cours des prochaines années, de sorte qu'il n'y a pas d'inquiétudes budgétaires sur la durée. L'inscription des étudiants internationaux, qu'ils soient réglementés ou déréglés, est un facteur qui serait appelé à jouer un plus grand rôle au cours des prochaines années étant donné l'attractivité des programmes de l'UdeM à l'international. Le financement intégré, qui joue un rôle essentiel pour le financement aux cycles supérieurs, en particulier pour les programmes de recherche, est également appelé à jouer un rôle attractif

dans les prochaines années. Le Comité a salué le travail fait dans la préparation du budget et a témoigné sa satisfaction dans la réponse que l'équipe des finances, MM. Éric Filteau, Matthew Nowakowski et Philippe Prud'homme, a fournie à ses questions. Enfin, M. Bouchard remercie les membres du Comité, ainsi que M. Alain Lacombe, chargé de comité qui assiste le Comité dans ses travaux.

Référant au document 689, page 26, M. Ferland demande si la bonification du programme de bourses aux cycles supérieurs est rattachée au financement intégré, dont il a été question dans les orientations budgétaires présentées en décembre dernier ; et quelle partie de ce financement resterait pérenne.

M. Filteau confirme qu'il s'agit d'un élément inscrit dans les orientations budgétaires : un montant total de 1,2 M\$ en bourses, dont 700 000 \$ reliés à l'exonération des étudiants déréglés et 500 000 \$ octroyés aux ESP pour des bourses qui touchent directement le financement intégré. Pour ce qui est de la pérennité, il s'agit d'une somme qui est prévue dans le montage de l'enveloppe de l'année en cours et des années futures et qui inclut une formule d'indexation.

M Chénier-Marais salue les ajustements faits pour le financement de la FEP ainsi que les sommes dédiées pour la formation à distance. Il demande si le financement accordé au TI pour prolonger l'offre de services en dehors des horaires habituels sera maintenu.

M. Filteau indique qu'il a été décidé dès 2022 d'offrir ce service de manière continue.

M. Lewis demande des explications sur la question du financement des étudiants, mentionnée à la page 5 du document 691, et d'autre part sur le budget MAO. Référant au document 692, il demande pourquoi le budget développement durable a baissé de 10 %.

M. Filteau indique que l'acronyme MAO réfère à mobilier, appareillage et outillage. Pour ce qui est du financement des étudiants, il explique que depuis deux ans, les étudiants internationaux de 1^{er} cycle et de 2^e cycle non recherche, sauf les étudiants français et belges, ne sont plus financés par Québec ; il revient aux universités de déterminer les droits de scolarité pour ces étudiants. Des bourses d'exonération sont allouées à ces étudiants au moyen d'une subvention particulière attribuée par le MES que l'Université utilise à cette fin. On compte 1400 étudiants déréglés versus environ 37 000 étudiants réglementés. Il explique ensuite le pourcentage associé à la fonction enseignement dans le financement des autres dépenses, qui est de l'ordre de 71 %.

En réponse à la question sur le développement durable, M. Prud'homme signale qu'il s'agit plutôt d'une hausse, comme indiqué à la page 8 du document 692.

M. Beaupré-Lavallée demande des précisions au sujet des coûts associés à la conformité et aux exigences réglementaires. Notamment, de quel ordre de grandeur sont les augmentations à cet égard et qu'est-ce que cela représente dans le budget de l'Université ?

M. Filteau indique qu'il y a trois ans, on avait estimé les coûts associés à la conformité et aux exigences réglementaires à environ 1 M\$ par année. À son avis, avec les ajouts qui ont été requis depuis ce temps, les dépenses pour cet item devraient s'élever à environ 1,5 M\$ par année. Ce montant n'inclut pas la reddition de base qui doit être faite annuellement en fonction de la loi 95.

Mme Rivest demande quels sont les montants octroyés par le MES dans la prochaine année pour les plans d'action pour la santé mentale et pour la réussite étudiante.

M. Prud'homme indique que les sommes pour la santé mentale ont été annoncées dans le dernier budget, mais seraient comptabilisées dans le fonds avec restriction, qu'il faut distinguer du fonds de fonctionnement à l'étude. Quant au soutien à la réussite, les sommes annoncées en 2021-2022 sont reconduites, mais on attend l'information du Ministère sur les règles budgétaires. On anticipe que des sommes additionnelles seront associées à cet objectif au cours des prochaines semaines.

M. Filteau explique que le fonds avec restriction est consacré à des sommes qui ne peuvent être utilisées que pour certaines fonctions, cela touche principalement les fonds de recherche, la santé mentale, la réussite étudiante, les courts séjours à l'étranger pour étudiants et les mandats stratégiques.

M. Prud'homme ajoute que cette approche constitue un avantage puisque l'argent est réservé pour les fins pour lesquelles il est versé et que, si la somme n'était pas dépensée en totalité dans l'année, elle demeurerait disponible l'année suivante.

Mme Daméus observe qu'il y a un retard dans l'application des plans d'action Équité, diversité et inclusion (ÉDI) ainsi que Place aux Premiers Peuples (PPP). Elle demande si cela a été pris en considération dans le budget.

M. Filteau confirme que cela a été pris en compte dans le budget de 2022-2023, un montant d'environ 1,1 M\$ est réservé pour les initiatives en ÉDI et pour les relations avec les Premiers Peuples.

Mme Royle mentionne des problèmes de maintien de personnel de soutien administratif dans son département (sept départs, deux congés de maladie) et les conséquences sur l'enseignement et la recherche. En lien avec ce qui a été annoncé dans le budget quant aux dépenses associées aux délais pour le comblement des postes (document 689, page 8), elle demande si l'Université a une approche proactive par rapport à la rétention des employés.

M. Filteau indique que la question ne relève pas du budget.

Le vice-recteur responsable des ressources humaines, M. Courchesne, souligne que cette situation est observée ailleurs. Les questions de la rareté et du maintien en poste du personnel sont des priorités de la Direction des ressources humaines (DRH). Les demandes budgétaires qui ont été faites comportent des stratégies destinées à améliorer cette condition et à mettre des ressources qui visent le recrutement ainsi que le maintien de personnes en poste.

Relativement au surplus 4 M\$ que l'Université a maintenu pendant la pandémie, M. Arsenault demande si l'on peut prendre une portion de ce supplément pour en faire une enveloppe de soutien aux membres du personnel enseignant afin de rembourser les dépenses qu'ils ont faites pour de l'équipement pour faire le travail à domicile pendant la pandémie.

M. Filteau précise que le surplus de 4 M\$ fait l'objet d'un engagement, pris dans le cadre des orientations budgétaires, envers le Conseil de l'Université ainsi qu'envers le MES. Sur la question des équipements, des sommes ont été octroyées dans le budget des TI pour l'achat ou le remplacement des équipements de travail informatiques. La demande à ce sujet doit être adressée à la direction du Département.

Mme Hedaraly présente une question au sujet de la baisse projetée de l'effectif étudiant (document 689, page 3). Est-ce que l'on sait quelle est la répartition de cette baisse de l'effectif par faculté et département, et est-ce que des budgets sont prévus pour contrer cette baisse étudiante ?

M. Filteau explique qu'il s'agit de projections pour 2022-2023 faites en fonction de l'évolution des programmes des facultés et des demandes d'admission. D'autre part, il y a les certificats et la formation continue qui sont un peu moins attrayants en raison de la situation de pénurie de main-d'œuvre. Pour contrer cette tendance, il faut faire en sorte d'être plus attractifs en offrant des programmes plus adaptés à la réalité d'aujourd'hui, ce qui relève des facultés. Comme mentionné par M. Bouchard, une hausse est projetée dans les cégeps, qui va se refléter dans le monde universitaire ; rappelant cependant que celles-ci sont en compétition entre elles pour attirer les étudiants. Un effort financier est fait au niveau du service d'admission et du recrutement, en collaboration avec les facultés, pour aider à mieux positionner les programmes et les facultés dans ce contexte.

En complément, M. Bouchard ajoute qu'une des questions que s'est posée le Comité du budget de l'Assemblée est comment le gouvernement va soutenir la croissance des effectifs étudiants au Québec qui, selon la projection du MES, serait de plus de 40 000 étudiants dans moins de 10 ans. Ceux-ci ne viendront pas tous à l'UdeM, mais on peut envisager environ 10 % pour l'UdeM, ce qui représente une hausse possible de 4 000 étudiants. Le Comité a évoqué la question en termes de capacité d'enseignement et de soutien et de bâtiments. L'UdeM sera appelée à jouer un rôle plus grand étant donné la croissance démographique attendue dans le réseau.

Mme Hedaraly demande s'il y aura des discussions avec le Comité de la planification stratégique (CAPS) pour voir comment pallier avec la hausse possible de 4 000 étudiants. Quelles discussions sont en cours entre le CBAU et le CAPS à ce sujet ?

M. Bouchard indique qu'il n'y a pas eu de telles discussions, expliquant que cela ne relève pas du mandat régulier du CBAU, mais le Comité serait prêt à se pencher sur cette question si l'Assemblée lui en donnait le mandat.

M. Filteau indique que la question est intéressante et qu'elle sera traitée dans le cadre de la planification stratégique.

M. Simonet demande quelle est la ventilation des autres axes privilégiés dans le budget en rapport avec la planification stratégique sur les 8 M\$ alloués à la planification stratégique, outre le 1,1 M\$ associé à l'ÉDI.

M. Filteau énumère les éléments suivants : la formation en ligne (700 000 \$), le Réseau des diplômés (1,2 M\$), le programme MilléniUM, la promotion du français, la Francophonie et le congrès de l'ACFAS, les bourses étudiantes (500 000 \$), pour un total de 7,8 M\$.

Mme Daoust revient sur la question des effectifs étudiants, convenant notamment de la diminution des étudiants en sciences infirmières, mais soulignant une hausse importante des étudiants au doctorat en sciences infirmières. Elle observe que le pourcentage au cycle supérieur semble augmenter, mais demande si, en EEETP, il y a aussi une augmentation des étudiants aux cycles supérieurs ou si la diminution est répartie à tous les cycles.

M. Filteau confirme qu'il y a une augmentation aux cycles supérieurs. Le 1^{er} cycle est un peu en baisse, mais les 2^e et 3^e cycles sont en hausse, ce que l'on observait aussi l'année dernière, mais pas répartie également selon les facultés.

Mme Daoust ajoute que les meilleurs recruteurs aux 2^e et 3^e cycles sont les professeurs, donc s'il y a des hausses, c'est en reconnaissance du travail des membres du corps enseignant.

M. Décary-Héту revient sur la compétition évoquée entre les institutions, il soulève la question du coût de cette compétition pour l'Université et demande si l'UdeM travaille pour davantage collaborer avec les autres universités, rappelant que l'objectif est d'avoir plus de personnes dans les universités. Est-ce qu'il y a une estimation des coûts de cette compétition et a-t-on prévu des mesures pour favoriser la collaboration ?

M. Filteau dit ne pas avoir d'estimation des coûts. La compétition entre universités émane de la nature même des universités qui ont chacune leur identité et qui veulent faire valoir leur secteur d'excellence, mais aussi de la formule de financement du MES qui finance par étudiant. Des discussions ont eu lieu dans le passé avec le gouvernement pour revoir la formule de financement, sans résultat en ce sens. Des collaborations se font entre les universités, surtout pour la recherche, mais peu pour l'enseignement, en particulier au premier cycle.

Le recteur mentionne qu'il existe de belles collaborations en enseignement, par exemple le programme de médecine vétérinaire en collaboration avec l'UQAR ainsi que la collaboration avec l'UQTR en médecine. Des collaborations sont possibles de manière ciblée. Il se questionne sur la possibilité de surmonter la volonté de chaque université d'attirer chez elle les meilleurs étudiants. Il valorise la

collaboration qui vise à combler des besoins particuliers par des programmes dans certains secteurs, particulièrement en région.

Mme Béliveau ajoute que l'Université a des collaborations en cours et d'autres qui sont en développement, par exemple pour la physiothérapie avec l'UQTR. Elle ajoute que le MES a créé il y a quelques années des pôles régionaux d'enseignement supérieur ; l'UdeM fait partie de quatre de ces pôles. Dans ce cadre, l'UdeM est partenaire avec les autres universités et les cégeps de la région. L'objectif est de favoriser la collaboration entre les institutions pour mieux répondre aux besoins des étudiants. Ce programme vient d'être refinancé par le gouvernement dans le dernier budget.

En lien avec la question de M. Simonet, M. Lewis demande des précisions au sujet d'un montant de 850 000 \$ reliés à la planification stratégique.

M. Filteau indique que les 850 000 \$ comportent un montant pour la préparation du congrès de l'ACFAS et une somme en réserve pour des projets qui pourraient avoir besoin de ressources dans le cadre de l'évolution de la planification stratégique au cours de l'année.

AU-0637-9 **CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR L'ANNÉE 2022-2023**
- RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR
2022-A0021-0637^e-688

Le secrétaire général présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour concernant le calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2022-2023.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2022-2023, conformément au document 2022-A0021-0637^e-688 déposé aux archives.

AU-0637-10 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 16 mai 2022, à 14 heures.

AU-0637-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 33.